

SIGNAUX GIROD

(ISIN : FR0000060790)

Communiqué de presse

Bellefontaine, le 25 mars 2021

L'assemblée générale mixte des actionnaires a approuvé le transfert de la cotation des titres Signaux Girod d'Euronext Paris vers Euronext Growth Paris

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Signaux Girod (ISIN : FR0000060790 – la « Société ») qui s'est tenue le 25 mars 2021 (l'« **Assemblée Générale** ») a approuvé le projet de transfert de la cotation des titres de la Société du marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) vers le marché Euronext Growth géré par Euronext Paris S.A. (« **Euronext Growth** »), et a conféré tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre ce transfert.

Motifs du transfert

Euronext Growth s'est affirmé depuis sa création comme le marché de prédilection pour les entreprises de croissance d'une capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'euros et d'un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros.

Ainsi, ce projet de transfert permettra non seulement à la Société d'être cotée sur un marché plus adapté à sa taille et à sa capitalisation boursière, mais également de bénéficier de la dynamique et de la visibilité qu'offre celui-ci, tout en maîtrisant ses frais généraux.

Modalités du transfert

Le conseil d'administration de la Société, réuni ce jour à l'issue de l'Assemblée Générale, a décidé de mettre en œuvre ce projet de transfert.

Sous réserve de l'accord d'Euronext Paris S.A., la cotation des titres de la Société sur Euronext Growth Paris s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société souhaite informer ses actionnaires de certaines des conséquences possibles d'un tel projet de transfert :

- A compter de l'exercice 2020/2021, le rapport semestriel, incluant les états financiers et le rapport d'activité, sera publié dans un délai de 4 mois suivant la fin du semestre (au lieu du délai de 3 mois actuellement en vigueur sur Euronext Paris). Le Groupe pourra également choisir d'établir ses comptes soit dans le référentiel IFRS, soit en normes françaises.
- La Société restera soumise, pendant une durée de 3 ans à compter du transfert de ses titres sur Euronext Growth, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils légaux, telles qu'applicables aux actionnaires des sociétés dont les titres sont admis sur Euronext Paris.
- Passé ce délai de 3 ans, les dispositions relatives aux offres publiques obligatoires s'appliqueront en cas de franchissement à la hausse par un actionnaire, directement ou indirectement, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote de la Société. Par ailleurs, tout franchissement, à la hausse comme à la baisse, des seuils de participation représentant 50% et 90% du capital ou des droits de vote de la Société fera l'objet d'une communication, conformément aux dispositions applicables.

SIGNAUX GIROD

(ISIN : FR0000060790)

- Euronext Growth étant un système multilatéral de négociation organisé, la Société demeurera soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente du marché et plus particulièrement aux dispositions du règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (dit « règlement MAR »).
- Les dirigeants de la Société (et les personnes qui leur sont liées) demeureront soumis à l'obligation de déclarer les opérations qu'ils réalisent sur les actions et titres de créance de la Société.

La Société attire l'attention sur le fait qu'il pourrait résulter du transfert sur Euronext Growth une évolution de la liquidité du titre différente de celle constatée sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Ledit transfert pourrait également conduire certains investisseurs, privilégiant les titres d'émetteurs cotés sur un marché réglementé, à vendre leurs titres Signaux Girod.

Calendrier prévisionnel du projet de transfert sur Euronext Growth (sous réserve de l'accord d'Euronext Paris S.A.)

25 mars 2021	Réunion de l'Assemblée Générale se prononçant notamment sur le projet de transfert vers le marché Euronext Growth.
25 mars 2021, à l'issue de l'Assemblée Générale	Réunion du Conseil d'administration décidant de mettre en œuvre l'autorisation ainsi conférée par l'Assemblée Générale. Demande auprès d'Euronext Paris S.A. de radiation des titres de la Société du marché réglementé d'Euronext Paris et demande concomitante d'admission directe des titres sur le marché Euronext Growth. Publication d'un communiqué de presse relatif à la décision du Conseil d'administration et à la demande d'admission sur le marché Euronext Growth.
3 juin 2021	Radiation des titres de la Société du marché réglementé d'Euronext Paris et admission concomitante des titres sur le marché d'Euronext Growth (en fonction des délais d'instruction d'Euronext Paris S.A.)

Dans le cadre de ce projet de transfert, la Société est accompagnée par Gilbert Dupont en qualité de Listing Sponsor.

Euronext (ISIN: FR0000060790) GIRO

<https://girod-group.com/>